Université Nice SOPHIA ANTIPOLIS

cnrs dépasser les frontières

Instituts thématiques Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

2012 - 30 JCH/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE NICE - SOPHIA ANTIPOLIS
LE PRESIDENT DU C.N.R.S.,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°2 de l'Inserm
dans sa séance du 23 au 24 juin 2011 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm
dans sa séance du 20 au 22 juin 2011 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité mixte de recherche intitulée « Institut de Biologie Valrose - IBV » et portant le n° U 1091.

Art. 2 : Cette unité exerce son activité dans les locaux situés :

CNRS UMR 6543
Faculté des Sciences
Centre de Biochimie
Parc Valrose
06108 NICE Cedex 2

Art. 3 : Elle est administrativement rattachée à la délégation régionale de Marseille.

Art. 4 : Monsieur Stéphane NOSELLI est nommé directeur de cette unité du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2012.

Fait à Paris, le 1er janvier 2012

Le Président de l'Université de Nice Sophia-Antipolis	Le Président du C.N.R.S.	Le Président-directeur général de l'Inserm
Par délégation du Président de l'Université de Nice-Sophia Antipolis et par délégation, Le Vice-Président		
Pr Albert MAROUANI	Pr Alain FUCHS	Pr André SYROTA
Jean- Marc LARDEAUX		

UNIVERSITE DE NICE - SOPHIA ANTIPOLIS 1.1.1996